

Demande d'informations-Viande de gibier

Question : Mardi 03.02.2025 – Cabinet de la Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, en charge de la Forêt, de la Nature, de la Chasse et de la Pêche Anne-Catherine Dalcq

Sujet : Sécurité alimentaire : mise en danger potentielle des consommateurs de viande de gibier

Madame la Ministre,

Dans la continuité de nos précédents échanges, je souhaite cette fois attirer votre attention sur une problématique qui dépasse le cadre du bien-être animal ou de la pratique de la chasse : **la sécurité alimentaire des citoyens consommateurs de viande de gibier**, en particulier de sanglier.

Les réponses apportées jusqu'ici à mes questions relatives aux chiens de chasse ont laissé apparaître de nombreuses zones floues et contradictions. Lorsqu'il s'agit de consommation humaine, il me paraît essentiel de disposer d'informations claires et précises, afin de garantir pleinement la protection des citoyens, qui relève de l'action publique.

Je suis conscient que l'AFSCA dépend du niveau fédéral. Toutefois, en tant que **ministre de l'Agriculture**, il me semble légitime de vous interroger sur la réalité des garanties offertes aux consommateurs, sur la coordination avec l'AFSCA et sur votre position politique face à des situations susceptibles de mettre la santé publique en jeu.

Plusieurs éléments suscitent en effet une inquiétude croissante :

1.Mise en danger potentielle des consommateurs

La consommation de viande de gibier issue de la chasse soulève des risques bien documentés : présence possible de plombs, agents pathogènes, conditions de transport inadaptées (véhicules non réfrigérés), absence de maîtrise de la chaîne du froid et non-respect des règles élémentaires d'hygiène.

En l'absence de contrôle sanitaire AFSCA, ces risques sont supportés directement par le consommateur final.

2.Pratiques d'éviscération et gestion des abats

De plus en plus de témoignages font état d'abats retrouvés le long de chemins forestiers accessibles au public, laissant supposer que des animaux agonisants ou morts ont été dépecés à même le sol.

Au-delà de l'impact environnemental, ces pratiques interrogent directement le respect des règles d'hygiène alimentaire et la sécurité sanitaire de la viande destinée à la consommation.

3.Destination réelle de la viande et absence de garantie sanitaire

Quelle que soit la destination annoncée de la viande de gibier (consommation privée, cession locale ou commercialisation), **le consommateur reste potentiellement exposé dès lors que la viande ne fait pas l'objet d'un contrôle sanitaire AFSCA**, contrairement à la viande issue de la filière bouchère classique.

4.Commercialisation et restauration

Pouvez-vous confirmer quelles garanties effectives existent pour le consommateur lorsque de la viande de gibier est servie en restauration ou vendue en boucherie, et en quoi ces garanties sont comparables ou non à celles imposées à la viande d'élevage ?

5. Contrôles réalisés et résultats

Disposez-vous de données précises concernant le nombre de contrôles effectués sur la filière gibier ces dernières années, ainsi que leurs conclusions (non-conformités, retraits de viande, avertissements ou sanctions) ?

La différence de traitement entre une filière de viande de boucherie strictement encadrée et une filière gibier aux contrôles peu lisibles pose une question centrale : **les consommateurs bénéficient-ils aujourd'hui d'un niveau de protection sanitaire équivalent, comme ils sont en droit de l'attendre ?**

Je vous remercie par avance pour les éclaircissements que vous pourrez apporter sur ces points essentiels à la sécurité alimentaire et à la confiance des citoyens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Didier Wirickx
AnimalWeb Belgique

Réponse : Jeudi 05.02.2026

Monsieur Wirickx,

Madame la Ministre accuse bonne réception de votre courriel du mardi 3 février dernier relatif à la sécurité alimentaire.

Votre dossier a été transmis pour analyse à la cellule Forêt Nature.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur Wirickx, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Réponse : Mercredi 18.02.2026

Madame la Ministre,

Le 3 février dernier, je vous ai adressé une série de questions concernant les risques sanitaires liés à la consommation de viande provenant d'animaux abattus par les chasseurs et à la gestion des abats sur le territoire wallon. À ce jour, je n'ai reçu aucune réponse de vos services, ni du Département de la Nature et des Forêts (DNF).

Quinze jours semblent être un délai plus que suffisant pour répondre à des interrogations claires touchant à la santé publique de la population. Ce silence doit-il être interprété comme un manque d'intérêt de votre ministère pour la sécurité alimentaire des citoyens wallons ?

Je tiens à vous informer que l'AFSCA a, de son côté, déjà répondu à mes sollicitations. Leurs réponses confirment que de nombreux points cruciaux (éviscération sur le terrain, gestion des déchets, abandon d'abats sur les sentiers publics) relèvent exclusivement de la compétence régionale et des bonnes pratiques de chasse dont vous avez la charge.

À titre de comparaison, lorsqu'un simple éclat de métal est suspecté dans un lot de yaourts, le principe de précaution impose le retrait immédiat de tous les produits de la chaîne de

consommation. Pourquoi ce même principe n'est-il pas appliqué à la viande de gibier, où la présence probable de micro-fragments de plomb (neurotoxique) et de virus n'entraîne ni interdiction, ni contrôles techniques systématiques de la part de vos services ?

Il serait regrettable que mon prochain article sur le site AnimalWeb Belgique doive souligner l'absence de réaction du cabinet Dalcq sur des enjeux aussi sensibles que la sécurité alimentaire et cette inégalité de traitement flagrante.

Je vous laisse une dernière opportunité de clarifier la position de la Région Wallonne avant publication.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Didier Wirickx
AnimalWeb Belgique

Au 28 février 2026

Aucune réponse du cabinet de la Ministre Dalcq n'a été transmise !